

Nancy, 10 janvier 1902

Bon bon cher ami

Je suis confus d'avoir à  
m'excuser encore d'un retard à  
vous répondre. La cause en est  
cette fois-ci que, revenu au bercail  
après tant d'années d'absence,  
j'ai à reprendre ma part, un peu  
délaisée jusqu'alors de l'administration  
de nos affaires de famille: or, j'  
tiens d'avoir précisément ces  
derniers jours à m'occuper de  
l'application de la loi du 9 Avril  
1898 à nos petites exploitations  
forestières, application qui ne va  
pas toute seule et dont donne  
le risque professionnel si apparent  
bien nettement qu'on dans la grande

industrie, et que d'autre part la  
complexité des relations juridiques résultant  
des vieilles pratiques enou imposés chez  
nous par les circonstances locales rend  
fort difficile l'adaptation à nos situations  
de fait du principe un peu trop simpliste  
de la loi nouvelle. Un petit accident  
survenu récemment nous a obligés à  
examiner de près la chose et j'ai  
du n'absenté bien peu m'occuper de cette  
affaire. Dès ma retour, je vous réponds.

Je suis très satisfait de savoir  
définitivement fondée. La nouvelle  
revue de droit civil, et je constate  
avec plaisir qu'à côté des travaux  
de fond elle contiendra une partie  
réservée aux informations. Elles relatives  
à la jurisprudence et aux travaux  
legislatifs seront fort utiles si on les  
conçoit et organise ce que d'adonne m  
de complète ce qui existe déjà en ce genre.

Pais ce qui me paraît de plus mérité  
importante, dans la pénurie où nous  
sommes, c'est la bibliographie. Il me  
semble qu'il a devrait viser, dans cet  
ordre d'idées, à quelque chose de très-  
objectif, ressemblant à ce qu'on  
trouve pour d'autres branches d'études,  
dans la Revue de philologie, ou dans  
la Revue historique. L'essentiel serait de  
signaler tout ce qui paraît, comme  
constituant vraiment un apport nouveau,  
en matière de droit privé. Et si la  
nouvelle Revue consacrait consciencieusement  
cette tâche, je n doute pas  
qu'en peu d'années, elle recevrait  
de la France et de l'étranger, tous les  
ouvrages juridiques méritant d'être connus,  
entre lesquels il a l'honneur. Elle devrait  
être absolument libre de faire une sélection <sup>nécessaire</sup>.  
— En ce qui concerne les thèses de  
doctorat, ne continuant-il pas d'en  
organiser la divulgation, j'entends de  
celles relatives, peu ou prou, au droit privé.  
Il suffirait que la Revue eût, dans chaque



Faculté, à titre de correspondant, un  
collègue qui se chargeait de faire connaître,  
périodiquement, soit au bout de chaque  
année, par exemple, celles des thèses  
intéressant le droit pénal; qui se trouvaient  
dans la faculté à laquelle il appartenait,  
méritaient d'être signalées à l'attention  
de Paris sous vos auspices à l'aide de  
travail. Si l'on consentait à une organisation  
complète, en ce genre, je me chargerais  
volontiers de vos services de correspondant pour  
Nancy: de ce côté, malheureusement, ma  
langue serait légère, si j'en juge par  
les 5 ou 6 thèses qui me sont parvenues  
sous les yeux ici depuis la rentrée et  
qui étaient au-dessus de tout.

Quant à un article prochain,  
soit de méthodologie, soit d'application,  
je ne vous en promets rien maintenant,  
je ne me sens pas doué de façon  
à pouvoir être sûr d'aboutir à  
quelque chose de précis et de bon; de plus  
l'expérience m'a appris à craindre  
les promesses téméraires, que l'on ne  
peut tenir qu'à son dam. Il y a une  
doute bien mieux que l'on ne compte  
par un moi; et que l'on peut se fier  
des esprits mieux pourvus et plus alertes,  
et n'est pas que je n'aie songé à  
comprendre quelque chose dans le  
sens de la méthode historique appropriée

aux moyens et aux besoins de l'heure actuelle.  
Réflexion faite, un étude purement  
de doctrine mythologique m'a paru  
peu opportune. L'idée qui en fait le  
fond est tellement simple qu'il  
s'annonçait en vingt lignes, autant de quelle  
on ne pouvait que broder valablement  
et inutilement) ce me semble. Je n'a  
paru mieux de faire de une application  
un peu féculée qui mit en œuvre l'idée  
sans à dégager celle-ci dans sa forme  
théorique & manière de conclusion par  
exemple. Le point de départ consiste à  
trouver le sujet d'étude; car, lui qu'il  
n'en manque assurément pas, il en faudrait  
un de nature à mettre fortement en valeur  
le procédé employé pour le traiter. J'en  
suis encore aux tâtonnements, lui qui  
je croie avoir obtenu une œuvre qui pourrait  
être bonne. Mes sondages ne sont pas  
encore suffisants pour l'affirmer. En tout  
cas ce serait un sujet remarquablement assez  
long à traiter, qui ne demanderait peut-être  
de deux années de travail et dont je  
ne puis prévoir les développements  
matériels. Dans ces conditions tout  
engagement de ma part serait téméraire  
je ne tiens donc à n'en prendre aucun,  
pour le moment du moins.

J'ai fait l'hypothèse l'exemple  
contenu dans votre lettre de l'œuvre  
jointe à votre jure minage qui la



receva soit en Italie soit à  
Marseille : en le voyant conscient au  
mariage parait touché à sa fin. Il  
sont allés en Suisse et dans le Nord de  
l'Italie où ils ont trouvé un temps  
délivrance. Sont-ils heureux !

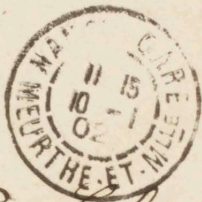
Eh bien moi on croit un peu de  
vous par le moment. Ma femme  
stagne dans ses misères d'autrefois  
et se trouve assez mal en latin  
depuis une quinzaine de jours. Je  
suis bien qui elle paie ses fatigues  
et ses émotions de l'été dernier.  
Espérons qu'avec le mi calme qui  
en été notre lot désormais ici les  
choses se vont tout paisiblement et sans  
sans trop pénibles. - Nos enfants sont  
en parfaite santé.

Respects et souvenirs à Madame  
Léonelle je vous prie. Et pour vous  
ma ferveur et cordiale amitié;

F. G. G.

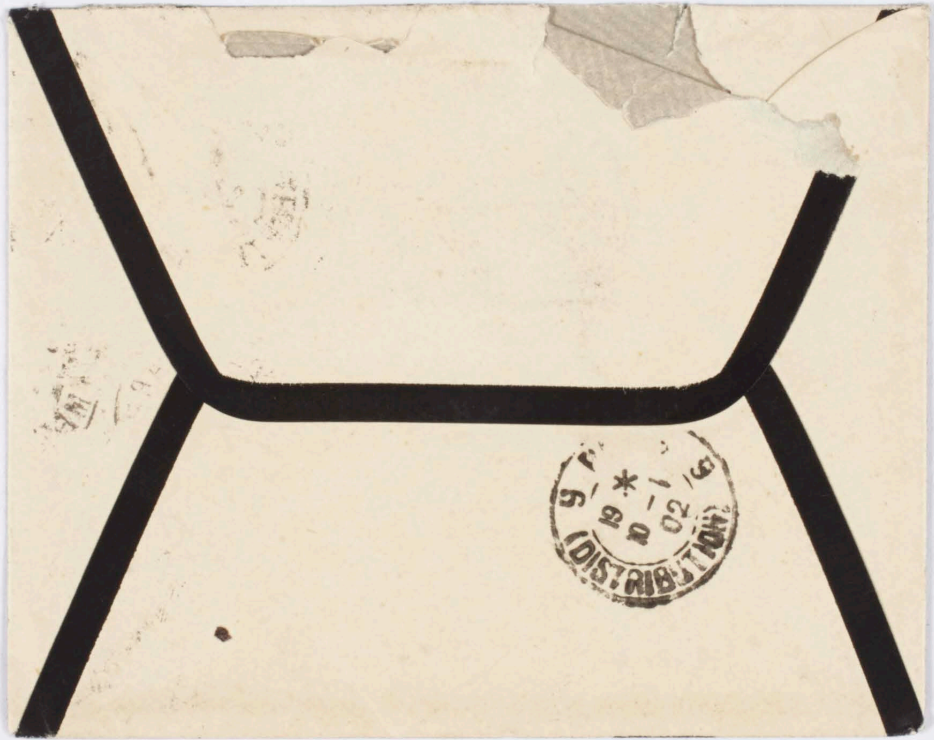
P. S. - Présent à l'instinct la  
communication de la Société en formation,  
je vous envoie ci ci les ma vote. - en  
me excusant de ne pouvoir assister à la réunion du 24.

23



Monsieur R. Saleilles,  
Professeur à la Faculté de Droit,  
14, rue Saint-Guilaine,

Paris



ADULTS ONLY  
NO POSTAGE  
NECESSARY  
SEP 20 1968